

Rénovation des Halles: une association déplore l'attitude du préfet

L'association Accomplir, très active contre le projet de rénovation du quartier parisien des Halles, a déploré mercredi le fait que le préfet de région renonce à contester en justice un avenant accordé à son architecte David Mangin, ce qui permet la poursuite du chantier.

Le préfet de région Daniel Canepa a décidé de ne pas contester en justice un avenant de 255.000 euros accordé à son architecte David Mangin dans le cadre du chantier du jardin des Halles, première étape du monumental plan de rénovation de ce quartier central de Paris.

Dans un communiqué, l'association affirme qu'"elle ne peut que déplorer le fait que M. Canepa renonce à faire respecter la loi par la mairie de Paris".

Elle "prend acte du refus du préfet Daniel Canepa de déférer au tribunal administratif l'avenant de 255.000 euros accordé par la Ville à l'architecte Mangin, alors même que le préfet reconnaît l'illégalité de cet avenant".

Cette rallonge contenait plusieurs "irrégularités", selon la préfecture.

Selon l'association, l'argument employé par le préfet selon lequel le tribunal administratif aurait mis "plus de deux ans" pour se prononcer "est fallacieux".

"Il suffisait que le préfet demande la suspension immédiate de l'avenant, ce que notre association lui avait demandé dès le 31 mai dernier", écrit la porte-parole de l'association Elisabeth Bourguinat.

L'association juge aussi "dérisoire" l'argument de M. Canepa selon lequel le contrat aurait continué à s'exécuter malgré la saisie du tribunal, risquant d'entraîner "une indemnisation élevée supportée par le contribuable".

Selon elle, "c'est plutôt le nouveau marché accordé à (l'architecte) David Mangin" et son "projet colossal qui vont coûter terriblement cher au contribuable".

http://actu.voila.fr/actualites/societe/2010/09/15/renovation-des-halles-une-association-deplo-re-l-attitude-du-prefet_594339.html